



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Épauler les jeunes aidants par de nouveaux moyens humains

Question écrite n° 5276

Texte de la question

Mme Marine Hamelet interroge M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les suites prévues de la « stratégie nationale de mobilisation et de soutien des aidants 2020-2022 », précisément concernant le soutien apporté aux 500 à 800 000 jeunes aidants de moins de 25 ans que différentes études dénombrent ces dernières années en France au sein d'un total de 8 à 11 millions d'aidants. En 2017, une étude a mis en lumière le rôle que jouent ces enfants et jeunes adultes auprès de leurs aînés, un rôle certes gratifiant mais aussi lourd à porter. Ainsi, 38 % des jeunes aidants interrogés dans le cadre de cette étude ont l'impression de « ne pas profiter de leur jeunesse ». Ils se disent fatigués, ont du mal à dormir (42 %), mal au dos (44 %), des difficultés à se concentrer (44 %) et sont stressés (31 %). Plus grave, ce statut est chronophage et entravant. Il les dissuade souvent d'entreprendre des projets de vie, comme le fait de suivre des études, car cela les éloignerait et ne leur permettrait plus de s'occuper de la personne aidée. Par conséquent, comme le montre une étude menée au Royaume-Uni (Michèle Stokes, *Carers in Hertfordshire*), le choix de carrière des jeunes aidants est très souvent lié aux métiers de l'aide, du soin, ou du social. Globalement, les jeunes aidants sont plus sensibles que les autres à l'autocensure, craignant de participer à une action qui leur est dédiée de peur que cela n'engendre des complications dans la relation avec leur proche. Depuis la création des ateliers cinéma-répét en 2014 dans l'Essonne, portée par le réseau de santé SPES, puis en 2016 de l'Association nationale JADE, pour « Jeunes AiDants Ensemble », elle lui demande un bilan des actions mises en place, notamment la sensibilisation en 2020 des professionnels de l'éducation nationale dans les régions Île-de-France et Occitanie. Elle lui demande surtout si des moyens humains visant à soulager le poids du rôle assuré par les jeunes aidants mineurs sont à l'étude.

Texte de la réponse

En France, 8 à 11 millions de personnes soutiennent un proche en situation de handicap, en perte d'autonomie ou avec une maladie chronique ou invalidante. Avec le vieillissement de la population, le virage domiciliaire et l'enjeu d'une société pleinement inclusive des personnes en situation de handicap, les proches aidants sont de plus en plus nombreux et sollicités. Les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les impacts négatifs de leur implication sur leur état de santé, leur vie professionnelle et leur bien-être sont nombreux. Les jeunes aidants apportent à leur proche une aide parfois comparable à celle d'un adulte. Cette situation peut avoir des retentissements multiples dans leur vie quotidienne d'enfant, d'adolescent ou de jeune adulte : des impacts positifs car beaucoup d'entre eux déclarent tirer de cette expérience une autonomie dont ils sont fiers, mais aussi des conséquences négatives quand la charge et les responsabilités deviennent trop importantes. Les besoins des jeunes aidants sont similaires à ceux des aidants adultes (besoin de prendre du répit notamment) mais ils ont également des besoins particuliers notamment liés à l'environnement scolaire ou universitaire qu'ils fréquentent et aux étapes clés de la vie propres à ces âges telles que l'orientation professionnelle (passage du collège au lycée ou entrée dans les études supérieures) ou l'entrée dans la vie active. Le 23 octobre 2019, le Premier Ministre, le Ministre des solidarités et de la santé et la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées ont lancé la stratégie nationale de mobilisation et de soutien en faveur des proches aidants « Agir

pour les aidants 2020-2022 », première politique publique nationale en faveur des aidants. Avec cette stratégie, des mesures concrètes pour l'ensemble des proches aidants et notamment les jeunes aidants ont été mises en œuvre, afin de lutter contre leur isolement, de favoriser l'accès à leurs droits, de préserver leur santé, d'accroître et de diversifier leurs solutions de répit. Au titre de cette première stratégie, l'aménagement des rythmes d'études (conditions d'assiduité et examens) pour les étudiants aidants a été acté par l'arrêté du 30 juillet 2019, des actions de repérage, de sensibilisation des professionnels de l'Education nationale menées par l'Association nationale Jeunes aidants ensemble (JADE) dans le cadre d'une expérimentation ont été soutenues financièrement par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et ont ainsi permis de sensibiliser plus de 300 professionnels à la thématique de l'aidance selon l'évaluation menée par le Laboratoire de psychopathologie et processus de santé. Enfin, depuis la rentrée scolaire 2023, les étudiants aidants de personnes en situation de handicap bénéficient de quatre points de charge supplémentaires pour l'accès aux bourses. Ces mesures seront poursuivies et accompagnées de nouvelles mesures dans le cadre de la Stratégie de mobilisation et de soutien en faveur des aidants 2023-2027 annoncée le 6 octobre 2023 par la ministre des solidarités et des familles Aurore Bergé et la ministre déléguée chargée des personnes handicapées Fadila Khattabi. Cette stratégie est structurée en trois axes : - communiquer, repérer et informer ; - renforcer l'offre et l'accès au répit ; - soutenir les aidants tout au long de la vie. Cette Stratégie porte en particulier 6 nouveaux engagements : - permettre 15 jours de répit par an pour les aidants les plus concernés avec le déploiement de 5000 nouvelles solutions de répit et faciliter l'accès à ces dispositifs ; - créer dans tous les départements un interlocuteur unique pour les aidants en développant davantage les PFR ; - renforcer les nouveaux droits initiés lors de la Stratégie « Agir pour les aidants 2020-2022 » ; - ouvrir la validation des acquis de l'expérience (VAE) aux proches aidants ; - améliorer l'accès aux bourses pour les étudiants aidants ; - porter un plan de repérage des proches aidants, notamment pour l'accès à la santé dans le cadre des rendez-vous prévention aux différents âges de la vie.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Hamelet](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5276

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1069

Réponse publiée au JO le : [9 janvier 2024](#), page 248